

FLASH QHSE



Bulletin d'information n° 009 du 18/10/2021
Durée d'affichage ; 1 mois

Quel est le problème ?

L'utilisation de matériel électroportatif génère des **vibrations**.

Qu'elles soient **faibles** ou **importantes**, elles sont sources d'apparition de **maladies professionnelles** au niveau musculaire, vasculaire, et des articulations (Troubles musculo-squelettiques, ...).



Les **perforateurs** et les **perceuses** sont les outils qui émettent **le plus de vibration**.
C'est pourquoi vous devez **limiter** leur **durée d'utilisation** au minimum.

Limitez aussi bas que raisonnablement possible **le dépassement** des durées d'utilisation suivantes :

- **2 heures 15 min** de **perforateur** par jour.
- **2 heures 50 min** de **perceuse** par jour



Que faire ?

- Choisir les bons équipements, **les utiliser conformément à leur destination**. Veiller à leur bonne utilisation & **entretien**. Signaler toute anomalie sur un outil à votre supérieur.
- Limiter aussi bas que raisonnablement possible les durées d'utilisation des outils vibrants et favoriser au maximum les rotations de poste.
- Planifier dans la mesure du possible le roulement des opérateurs affectés à l'utilisation de l'outillage (principalement perceuses et perforateurs)
- Eviter le refroidissement des mains et du corps notamment par le port des équipements de protection individuelle (tenue de travail, gants, ...).
- Respecter les instructions COTE et les consignes d'utilisation



Intitulée : Les risques liés aux vibrations, c'est quoi dans le BTP ? / Durée : 0.56min / Réf. / Source : PréventionBTP



Intitulée : Quels sont les limites à ne pas dépasser / Réf. SeRHD005 / Source : SCIMPAC

www.cote-qhse.com